

# Stages sur temps de vacances scolaires

Chers élèves de quatrième ou troisième qui désirent effectuer un stage sur vacances scolaires,

Vous avez manifesté votre intérêt pour le dispositif « Mini-stage », et nous vous en remercions.

Le mode opératoire pour le dépôt des conventions de stage évolue. Désormais, la convention, totalement dématérialisée, est à renseigner en ligne : [DEMANDE DE STAGE](#).

Nous vous conseillons de la compléter avec l'entreprise pour que toutes les informations obligatoires soient mentionnées en respectant les conditions de travail (cf. : [nantesstnazaire.cci.fr/conditions de travail](http://nantesstnazaire.cci.fr/conditions_de_travail)).

Une fois le formulaire envoyé, chaque signataire de la convention (jeune, famille et entreprise) va recevoir un email de synthèse. Vous devrez cliquer sur « ouvrir ma demande » pour vérification et signature (en bas de page).

Dès que la convention sera signée par toutes les parties, la CCI sera informée du dépôt de votre demande et procédera à son instruction.

Les demandes de complément, ainsi que la convention visée vous seront adressées par mail : pensez à vérifier votre boîte email et votre dossier spams et pensez également à informer les autres signataires de la convention.

La convention doit être établie, signée par toutes les parties et visée par la Chambre de Commerce et d'Industrie avant le démarrage de la période d'observation en milieu professionnel. Sans visa, la convention ne pourra être exécutée.

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page dédiée de notre site internet [nantesstnazaire.cci.fr/mini-stage](http://nantesstnazaire.cci.fr/mini-stage)

Pour toutes questions ou informations sur nos produits et services, notre équipe de chargés de relation clients est également à votre disposition du lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-18h et le vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h au 02 40 44 6000.

Venez également découvrir toutes nos offres en vous connectant sur notre site : <http://www.nantesstnazaire.cci>.

Bon stage.

M. GROS.

Directeur-Adjoint.